

# LA CLEF DU CABINET<sup>159</sup>

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Septembre 1741.

ARTICLE PREMIER.

I. ... *Après tout ce qu'on a exposé jusqu'ici, \* il ne paroît point que la Pragmatique Sanction Caroline doive arrêter personne. Car qui ne voit point la nullité de ce Reglement ? Quelle faculté avoit Charles VI. de disposer des Royaumes & Etats, à la restitution desquels il étoit obligé ? Cette Sanction est tout-à-fait insubstante, pour autant qu'elle s'étend aux Etats, dont il n'étoit point en son pouvoir de disposer. Qu'on examine d'abord les personnes, & l'on verra si le Roi Catholique & ses Descendans sont des Sujets du susdit Empereur, qui soient obligés de faire joug à une Loi qu'il a faite par rapport à des Etats, qui doivent leur être restitués. Qu'on examine ensuite les choses mêmes, & l'on verra si des choses sujettes à retrocession & dont le cours est*

Fin du second Ecrit de la Cour d'Espagne contre la Reine de Hongrie.

L 2 *établi*

\* On a donné le commencement de cet Ecrit, publié dans l'Empire par le Comte de Montijo, au premier article de notre dernier Journal ; & une autre pièce qui y a rapport, dans nos Mémoires de Juillet, page 58.